

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE
CONCERNANT LE
« RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
LOI SUR LE CONSEIL DES AÎNÉS 1999-2004 »**

PAR

COMACO

***COALITION POUR LE MAINTIEN DANS LA COMMUNAUTÉ
(MONTRÉAL ET ALENTOURS)***

Montréal

21 JANVIER 2005

Coalition pour le maintien dans la communauté

Notre mission

Promouvoir le maintien dans la communauté des personnes à autonomie réduite, principalement des aînéEs de la région de Montréal et alentours.

68, boul. St-Joseph Ouest
Montréal (Québec) H2T 2P4

Téléphone : (514) 288-7122
Télécopieur : (514) 288-7140
Site Internet : www.comaco.qc.ca
Courriel : reseau@comaco.qc.ca

Non pas ajouter des années à la vie
mais de la vie aux années

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE <i>COMACO</i>	4
NÉCESSITÉ DU CONSEIL DES AÎNÉS.....	5
MISSION DU CONSEIL DES AÎNÉS.....	6
COMPOSITION DU CONSEIL DES AÎNÉS.....	7
RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE.....	8
BILAN DES TRAVAUX, COLLABORATIONS ET ACTIVITÉS.....	8
RESSOURCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES.....	10
CONCLUSION.....	10
LISTES DES RECOMMANDATIONS.....	10
LISTE DES MEMBRES DE <i>COMACO</i>	11

PRÉSENTATION DE COMACO

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** (Montréal et alentours) appelée **COMACO** a pour mission de promouvoir le maintien dans la communauté des personnes à autonomie réduite principalement des aînéEs de la région de Montréal.

COMACO représente près de soixante (65) organismes communautaires qui rendent différents services favorisant le maintien dans la communauté aux personnes aînées. Nous rejoignons plus de 50,000 aînéEs de l'Île de Montréal.

Le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004 intéresse nos membres puisque le Conseil des aînés est pour nous l'organisme de représentation des personnes aînées auprès du Gouvernement du Québec. **COMACO** présente donc un mémoire à la Commission de la culture afin de faire valoir les points de vue des organismes membres. Ces derniers représentent les personnes aînées de notre société, particulièrement celles en perte d'autonomie.

Nous soulignons notre déception au regard du peu de temps pour la rédaction de ce mémoire puisque tous les organismes pour aînés sont en période de grandes activités à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel An. Il aurait été agréable d'être informé de cette consultation autrement que par les journaux.

Notre mémoire portera particulièrement sur les sujets suivants :

- Nécessité du Conseil des aînés
- Mission du Conseil
- Composition du Conseil des aînés
- Ministère responsable
- Bilan des travaux, collaborations et activités
- Ressources administratives et financières

COMACO désire donc participer activement et positivement aux audiences de la Commission de la culture dans le cadre de la consultation générale sur le **Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004** afin de faire valoir le point de vue de ses membres et exprimer des recommandations pour favoriser la promotion des droits et des intérêts des personnes aînées.



Serge Emond
Coordonnateur de la **Coalition pour le maintien dans la communauté**

NÉCESSITÉ DU CONSEIL DES AÎNÉS

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** affirme dès le départ son adhésion aux grands motifs qui ont été à la base de la décision de la création du Conseil des aînés : le vieillissement rapide de la population du Québec doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement du Québec.

Cette attention doit inclure la consultation des aînéEs dans les questions les concernant, la connaissance des besoins des aînéEs, les mesures pour combattre l'âgisme dans la population et même auprès des membres du gouvernement, les mesures pour combattre également les abus et la violence faite aux aînéEs et l'examen de la situation économique précaire de beaucoup d'aînéEs.

COMACO est en accord avec les principales responsabilités du Conseil des aînés qui sont

*« de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective et de conseiller le ministre responsable de la Condition des aînés sur toute question qui touche les personnes âgées, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel ».*¹

Avec le vieillissement de la population du Québec il va de soi que le Conseil des aînés soit l'interlocuteur privilégié de toutes les instances gouvernementales concernant les questions reliées au vieillissement.

Les organismes communautaires ou autres, tel la **Coalition pour le maintien dans la communauté**, ne peuvent assumer ce rôle d'interlocuteur avec la même envergure. **COMACO** intervient dans certaines consultations régionales ou même nationales dans la mesure de ses faibles moyens. Il est donc primordial de maintenir ce rôle au Conseil des aînés.

Le Conseil doit également jouer les rôles de représentation de la population aînée et de recherche sur l'adaptation de la société québécoise face aux réalités nouvelles dues au vieillissement.

L'existence du Conseil des aînés est une nécessité pour l'ensemble des personnes aînées du Québec et des organismes qui oeuvrent auprès d'elles.

Pour **COMACO**, le vieillissement de la population doit devenir une préoccupation pour les différents paliers de gouvernement. Le Conseil des aînés est l'organisme qui peut aider les instances gouvernementales dans la recherche de solution et pistes d'action pour le futur qui est plus rapproché que nous le croyons.

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** perçoit de plus en plus l'intérêt des groupes communautaires pour aînéEs envers le Conseil des aînés. Les travaux du Conseil aident les organismes dans leur réflexion pour mieux desservir les personnes aînées. Mentionnons entre autres le document exceptionnel « La réalité des aînés québécois » qui est à sa deuxième édition. Le Conseil des aînés contribue au maintien d'une cohérence sociale intergénérationnelle.

¹ Rapport sur la mise en œuvre de la loi sur le conseil des aînés. Juin 2004 p 3

L'autorité morale du Conseil des aînés est reconnue tant et si bien que pour les groupes communautaires la présence du Conseil à leurs différents événements est importante. **COMACO** a invité à plusieurs reprises la présidente du Conseil à ses grands événements afin d'y apporter le point de vue du Conseil sur différents sujets.

RECOMMANDATION # 1:

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** recommande donc de reconduire la loi sur le Conseil des aînés et de rendre ce dernier permanent.

MISSION DU CONSEIL DES AÎNÉS

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** soutient la mission du Conseil des aînés tel que défini dans la Loi :

- « *promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective;*
- *conseiller le ministre sur toute question qui concerne ces personnes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel* »².

La mission du Conseil des aînés devrait cependant être élargie pour aborder toutes les différentes questions reliées au vieillissement. L'aspect dont on parle constamment, c'est l'effet du vieillissement sur l'accroissement des coûts sur le système de santé. Pourtant le vieillissement aura aussi des effets sur le marché du travail, des loisirs, des régimes de retraite, de l'habitation, des relations intergénérationnelles et de nombreux autres secteurs de la vie québécoise.

Malheureusement, il semble que le rôle « conseil » du Conseil des aînés ne se rend pas facilement aux instances politiques puisque la question du vieillissement ne semble pas recevoir d'attentions particulières chez nos décideurs politiques. Les stéréotypes et préjugés ont encore cours même quelques fois par des ministres. Malheureusement nous entendons encore trop souvent que « Le vieillissement coûte cher ». Pourtant des études sérieuses et récentes font la preuve de la fausseté de cet énoncé et la contredisent.

La réalisation de la mission du Conseil des aînés est loin d'être accomplie puisque la société et les responsables politiques, dont les ministres responsables des aînés, ont peu progressé dans leur vision du vieillissement. Cette vision est toujours située comme une problématique, surtout financière. L'apport des aînés à la société civile est malheureusement passé sous silence et ignoré.

² Rapport sur la mise en œuvre de la loi sur le conseil des aînés. Juin 2004 p 10

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** trouve pertinente la demande du Conseil des aînés d'élargir ses mandats et même de le transformer en « *Conseil des aînés et du vieillissement* ». **COMACO** considère qu'il faut aborder le vieillissement dans sa globalité.

RECOMMANDATION # 2 :

COMACO recommande une interprétation plus large de la mission du Conseil des aînés afin de couvrir la globalité de la situation du vieillissement au Québec.

Pour **COMACO**, regroupement d'organismes oeuvrant auprès des aînéEs, il faut que le Conseil des aînés puisse aussi répondre adéquatement au mandat qui lui fut ajouté d'animer les dix-sept (17) Tables régionales de concertation des aînés du Québec. Ces Tables ont été mises sur pied par le gouvernement du Québec et représente un atout précieux pour ce dernier afin de rester en liaison avec l'ensemble des aînéEs du Québec. Cette structure pan québécoise existante devrait être développée davantage pour favoriser la concertation de tous les aînés du Québec. Le Conseil des aînés doit compter sur les moyens nécessaires pour aider au fonctionnement des Tables régionales par des activités, des liens de communications et des rencontres annuelles.

RECOMMANDATION # 3 :

COMACO recommande que le Conseil des aînés poursuivent le mandat d'animation des Tables régionales et que le Ministère responsable pourvoie aux ressources humaines nécessaires à la réalisation de ce mandat.

COMPOSITION DU CONSEIL DES AÎNÉS

Pour mieux assurer le mandat du Conseil auprès des tables régionales pour aînés, une représentation des Tables régionales comme membre au Conseil des aînés serait nécessaire. La composition des membres du Conseil devrait donc être revue pour y inclure quelques représentants des Tables régionales.

RECOMMANDATION # 4 :

COMACO recommande que les Tables régionales puissent elles-mêmes désigner certains de leurs représentants au Conseil des aînés.

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** s'interroge sur les changements continus des ministères et des ministres responsables du Conseil des aînés. Il est sûrement difficile pour les membres du Conseil des aînés et du personnel permanent d'assurer ainsi une continuité dans leur travail. Ces changements continus sont malheureusement pour nous des indications du peu d'importance qui est donné à la réalité du vieillissement des personnes aînées au Québec.

Pour connaître la situation des personnes aînées il est nécessaire d'y consacrer du temps. La complexité du vieillissement de la population n'est pas facile à cerner rapidement. **COMACO** s'interroge donc sur la capacité d'un ministère, et de son ministre titulaire, de s'approprier les dossiers aînés lorsque leur responsabilité face au Conseil est de très courte durée. Pour nous assurer de politiques adéquates concernant les aînés, il est donc nécessaire d'assurer une cohérence et une continuité dans la nomination du ministre responsable des aînés.

La première orientation, et axe d'intervention, du Conseil des aînés dans sa planification stratégique était d'« *accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés* » (*Rapport annuel de gestion p. 10*). **COMACO** estime que cette orientation reste toujours d'actualité à cause des changements constants qu'a connu le Conseil des aînés.

RECOMMANDATION # 5 :

COMACO recommande une stabilité du ministère et du ministre responsable du Conseil des aînés afin d'assurer une continuité et une réception adéquate des avis, études mémoires émis par le Conseil aux instances politiques.

BILAN DES TRAVAUX, COLLABORATIONS ET ACTIVITÉS

La **Coalition pour le maintien dans la communauté** est impressionnée par la productivité du Conseil des aînés. Plus de vingt (20) rapports, avis mémoires, etc. ont été produits au cours des cinq dernières années. Un nombre impressionnant de recommandations ont été faites à de nombreux ministères, commissions, Affaires municipales, Transport, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Commission des affaires sociales, Secrétariat du conseil du trésor, Régie des rentes du Québec, etc.

Les travaux en cours sur « **Vivre et vieillir dans sa communauté** » intéressent particulièrement **COMACO**. L'ensemble des personnes aînées souhaite leur maintien dans la communauté. Ce maintien dans la communauté nécessite cependant des conditions adéquates. Pensons aux activités de socialisation permettant la participation citoyenne, au transport, à l'alimentation et au logement parmi les incontournables pour bien vieillir dans sa communauté. Nous souhaitons donc que le Conseil des aînés dans son guide à paraître rappellent ces conditions aux instances publiques.

La liste des collaborations du Conseil des aînés est aussi remarquable. Le Conseil des aînés a été bien représenté par sa présidente madame Hélène Wavroch lors de plusieurs événements auxquels **COMACO** a participé ou organisé. L'expertise du Conseil a bien été mise en valeur lors de ces rencontres.

RECOMMANDATION # 6 :

COMACO recommande que le ministère responsable du Conseil des aînés, et son ministre, porte une attention particulière aux travaux du Conseil des aînés et fassent appel à son expertise pour toutes questions relatives au vieillissement.

RESSOURCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

En prenant lecture du Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil des aînés nous avons constaté le peu de ressources humaines dont disposait le Conseil. Il est donc important de souligner la tâche incroyable de travail qui a été accomplie dans les cinq dernières années.

Pour bien assumer son rôle le Conseil des aînés nécessite un rehaussement de ses ressources financières. L'annulation du « *Forum des 50 ans et +, Citoyens à part entière* » est un exemple flagrant du peu de ressources dont il dispose et du peu d'intérêts de l'appareil gouvernemental concernant le vieillissement.

Comment le conseil pourra-t-il assumer son rôle d'animation des Tables régionales s'il ne reçoit pas davantage de budget nécessaire à son bon fonctionnement ? Pour bien assurer ce mandat concernant les Tables régionales, il serait souhaitable que le budget du Conseil puisse inclure le financement des Tables régionales.

Alors que le conseil est appelé à développer son expertise et ses travaux, son budget a diminué. Il n'a même pas suivi ne serait-ce que l'indexation aux coûts de la vie. C'est inadmissible. Encore une fois cela démontre le peu d'intérêt donné aux personnes aînées qui ont bâti notre société actuelle.

RECOMMANDATION # 7 :

COMACO recommande un rehaussement substantiel des ressources financières du Conseil des aînés pour assumer sa mission, ses mandats et le développement de ses activités.

RECOMMANDATION # 8

COMACO recommande un rehaussement substantiel des ressources financières du Conseil des aînés pour assumer l'animation des Tables régionales pour aînés.

CONCLUSION

En conclusion la **Coalition pour le maintien dans la communauté** recommande le maintien du Conseil des aînés et même son développement afin de faire la promotion dans la société civile et auprès des instances gouvernementales des questions concernant le vieillissement au Québec. Le Conseil est le représentant officiel des personnes aînées du Québec auprès du Gouvernement du Québec et nous souhaitons que son rôle de conseiller gouvernemental soit véritablement entendu.

Nous terminons par vous redire les recommandations que la **Coalition pour le maintien dans la communauté** fait à la Commission de la culture.

RECOMMANDATIONS

1. **COMACO** recommande donc de reconduire la loi sur le Conseil des aînés et de rendre ce dernier permanent.
2. **COMACO** recommande une interprétation plus large de la mission du Conseil des aînés afin de couvrir la globalité de la situation du vieillissement au Québec.
3. **COMACO** recommande que le Conseil des aînés poursuivent le mandat d'animation des Tables régionales et que le Ministère responsable pourvoie aux ressources humaines nécessaires à la réalisation de ce mandat.
4. **COMACO** recommande que les Tables régionales puissent elles-mêmes nommer certains de leurs représentants au Conseil des aînés.
5. **COMACO** recommande une stabilité du ministère et du ministre responsable du Conseil des aînés afin d'assurer une continuité et une réception adéquate des avis, études mémoires émis par le Conseil aux instances politiques
6. **COMACO** recommande que le ministère responsable du Conseil des aînés, et son ministre, porte une attention particulière aux travaux du Conseil des aînés et fassent appel à son expertise pour toutes questions relatives au vieillissement.
7. **COMACO** recommande un rehaussement substantiel des ressources financières du Conseil des aînés pour assumer sa mission et ses mandats.
8. **COMACO** recommande un rehaussement substantiel des ressources financières du Conseil des aînés pour assumer l'animation des Tables régionales pour aînés.

LISTE DES MEMBRES DE COMACO 2004-2005

ACHIM
Action Centre-Ville
Aide aux villageois olympiques
Alliance 3^{ème} âge Grand Plateau
Almage Senior Community
AQDR de Montréal Nord
Association bénévole PAT/ME inc.
Association des popotes roulantes Montréal Métro
Carrefour Communautaire Montrose
Carrefour des retraités de Montréal-Nord
Centre d'action bénévole et communautaire de St-Laurent
Centre communautaire pour aînés de Verdun
Centre communautaire pour aînés de St-Michel-Rosemont
Centre culturel Japonais-Canadien de Montréal inc.
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville
Centre d'action bénévole de Montréal
Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies
Centre d'action bénévole de Villeray Vers-vous
Centre de bénévolat SARPAD CDN inc
Centre de Bénévolat Côte des Neiges
Centre de Bénévolat de Ville Mont-Royal
Centre de bénévolat Notre-Dame-de-Grâce
Centre d'entraide Le Rameau d'Olivier inc.
Centre des aînés Côtes-des-Neiges
Centre des aînés du Réseau d'entraide St-Léonard
Centre du Vieux Moulin de LaSalle
Centre espoir nouveau pour personnes âgées
Centre Multi-Ressources de Lachine
Chez-nous de Mercier-Est
Contactivity Centre
Council for Black Aging Community of Montréal Inc
CRAIC/Conseil régional des aînés italo-canadiens
Cummings Jewish Center for Seniors
Entraide Ahuntsic-Nord
Entraide bénévole Métro
Entraide Ukrainienne de Montréal
Good Shepherd Community Center
Groupe de tâche et d'entretien Centre-Sud
Groupe Harmonie
Groupe l'Entre-Gens inc.
Groupe ressources Plateau Mt-Royal, Corbeille dorée
Habitation à ciel ouvert
Habitations les II Volets
Habitations Nouvelle Avenues
La Maison d'Aurore
Les Accordailles Inc.
NDG Senior Citizens Council
OMPAC
Place Vermeil
Projet Changement Centre communautaire pour aînés
Projet Genèse
Regroupement des aidants naturels de Montréal
Regroupement des organismes Aînés des Faubourgs
Réseau Bénévole de Verdun inc.
Réseau d'Action Citoyenne
Résolidaire Réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve
Ressource 3^{ème} âge Lachine «la Théière »
Santropol Roulant
Service de bénévole de l'Est de Montréal inc.
Service de bénévole de l'Ouest de l'Île de Montréal
Service bénévole Entraide Anjou
Service d'aide communautaire Anjou-Courrier blanc
Service Oxygène
Services aux Aînés (e) de Montréal
Service bénévole aux aînés Ville-Émard/St-Paul
Table de concertation des aînés de Montréal-Nord
The Yellow Door

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2004-2005

Président, trésorier

André Coulombe (2002-2006)
Carrefour des retraités de Montréal-Nord

Vice-président

Jean Ouellet (2004-2006)
Projet Changement Centre communautaire pour aînés

Secrétaire

Marjorie Northrup (2003-2005)
Centre d'action bénévole de Montréal

Administrateurs

Josette Bourdage
Le Chez-nous de Mercier-Est
Sheri Mc Leod (2004-2006)
NDG Seniors Citizen Council
Marc Nisbet (2004-2006)
Santropol Roulant
Nadia Verty-Cechmistro (2003-2005)
Entraide Ukrainienne de Montréal

Personnel

Serge Emond,
Coordonnateur